

ALLOCUTION (Ecritte)

de

S.E.M BAMANGA ABBAS MALLOUM
Ambassadeur , Représentant Permanent
du Tchad à Genève, Chef de la
Délégation du Tchad à la 8^{ème}
Assemblée des Etats Parties à la
Convention d'Ottawa

AMMAN, du 18 au 22 novembre 2007

(JORDANIE)

Thème : Etat de fonctionnement
d'ensemble de la Convention

- **Son Altesse Royale, Président de la 8^{ème} Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa;**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Etats signataires de la Convention d'Ottawa ;**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Non Gouvernementales ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Mon Pays se réjouit de participer à cette 8^{ème} Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa qui se tient ici à Amman Capitale de la Jordanie. Au nom de la délégation tchadienne, je voudrais tout d'abord saluer la tenue de cette conférence et vous présenter au nom du Président de la République du Tchad, **Son Excellence Idriss Deby Itno** et de son Gouvernement, nos félicitations au Roi de la Jordanie, aux organisateurs de ces assises ainsi qu'au Gouvernement et au peuple Jordanien pour la qualité de l'accueil et pour leur hospitalité.

Aussi, ma délégation présente ses félicitations à **Son Altesse Royale le Prince, Mired Raad Al-Hussein** Président de cette Conférence et aux autres membres du bureau pour leur élection.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Tchad, a connu, dans un passé récent, une histoire tumultueuse, marquée par de multiples conflits armés dont les séquelles sont aujourd'hui encore, restées malheureusement vivaces. Je voudrais ici parler de ces vastes étendues de notre territoire pollué par les mines et autres engins non explosés.

La présence de ces engins mortels enfouis dans le sol, a non seulement perpétué la psychose de la guerre, mais constitue aussi et surtout un obstacle réel au développement des activités socio-économiques, en soustrayant de facto d'importantes régions à la dynamique de développement et de lutte contre la pauvreté engagée dans le pays. Bien plus, l'existence même de ces engins est synonyme de danger quotidien et permanent pour les populations concernées, qui sont privées de la simple liberté de circuler, mais aussi de l'accès aux pâturages et aux points d'eau.

Le danger que représentent ces engins de mort, est aggravé par la nature du terrain, caractérisée par une grande mobilité consécutive aux vents et autres intempéries qui modifient souvent les repères.

C'est dans ce contexte que, le Gouvernement du Tchad, soucieux de garantir un développement harmonieux et équitable du pays, a créé le Haut Commissariat National de Déminage en 1998 et sollicité l'appui des Nations Unies, pour la mise en œuvre d'un Programme National d'Action Contre les Mines.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs

L'élimination des mines et autres engins non explosés constitue aujourd'hui un préalable à la mise en œuvre de nombreux projets de développement au Tchad. Aussi, le Gouvernement accorde-t-il une grande priorité et une attention toute particulière à ce Programme National de Déminage Humanitaire dont l'ultime but est l'éradication de ce fléau.

Par ailleurs et afin de marquer sa volonté de lutter contre les mines antipersonnel, mon pays a signé le 6 juillet 1998 et ratifié le 6 mai 1999 la Convention d'Ottawa.

En adhérant à cette Convention, nous entendons concrétiser notre ferme volonté d'intensifier la lutte contre les mines Anti-personnel sous toutes ses formes.

C'est ici le lieu de réitérer nos remerciements et notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au financement du programme de Déminage Humanitaire au Tchad. Nous pensons en particulier aux Etats Unis d'Amérique, à l'Allemagne, à la Grande Bretagne, à l'Italie, au Canada, au Japon, à la Suisse, aux Pays Bas, à la France et bien entendu au PNUD et à l'UNICEF.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette occasion pour rappeler qu'à l'initiative du Gouvernement Tchadien, une étude a été réalisée sur l'impact socio-économique des mines et engins non explosés au Tchad.

Les résultats de cette étude, dont nous nous félicitons, ont permis de dresser un état précis des lieux et des nouvelles zones à risque pour les populations, rendant ainsi urgente l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action. Depuis, un autre Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et Engins Non Explosés a été conçu.

Ce nouveau plan ouvre des perspectives nouvelles pour l'action contre les mines par l'exploitation judicieuse d'informations plus fiables sur leur localisation, l'ampleur du phénomène, et met en exergue les interrelations entre les différents secteurs de l'économie que sont la santé, l'éducation, les infrastructures, le développement, la formation etc.

Enfin, ce Plan est intégré depuis 2003 dans notre Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté pour la période allant de 2003 à 2015.

Sur un autre plan, les mesures législatives et administratives appropriées en vue de faciliter, conformément à l'article 9, la mise en œuvre de la Convention sur l'ensemble du territoire national ont été approuvées par l'Assemblée Nationale : Loi N°28/PR/2006 du 23 août 2006.

Cette loi portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction, de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur

destruction en République du Tchad, vient matérialiser cette volonté.

La problématique de mines au Tchad a connu une évolution récente par la découverte de deux champs de mines à **Wadi-Doum** (Nord du Tchad) et de nombreuses zones polluées à base **d'UXO**. Cela avait pour conséquence l'augmentation du nombre des victimes amorcés en 2006 et ces poursuivis en 2007. Malgré une situation financière difficile, le Gouvernement a maintenu sa contribution pour appuyer les Opérations et le fonctionnement de la structure de coordination. Il a décidé d'inscrire la lutte contre les mines sur les revenus pétroliers.

Quand des financements ont été possibles les résultats obtenus ont été excellents, puisque 57% des terres recensées comme minées ou dangereuse ont été rendus à usage initial.

Le Tchad n'a malheureusement pas reçu toute l'aide attendue des pays amis et à accumulé les retards vis-à-vis de son objectif de novembre 2009. Il est donc contraint de demander un report de sa date limite de plusieurs années.

La durée de prolongation demandée sera fonction des financements disponibles. Si le Tchad doit agir seul, compte tenu des besoins urgents dans d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation, il se verra dans l'obligation de demander le maximum possible, c'est-à-dire 10 ans. S'il est soutenu dans son action, le Tchad pourra limiter sa demande à 3 ou 5 ans.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs

S'il est vrai que la volonté de notre Gouvernement pour l'aboutissement de ce Programme ne fait aucun doute, il n'en demeure pas moins que le véritable défi reste et demeure la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble du programme.

C'est pourquoi le Gouvernement réitère son appel à l'endroit de la communauté internationale à cet effet.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs

Le sommet de Jordanie marque une étape importante dans la vie de notre Convention.

A cette occasion, il me paraît important d'attirer votre attention sur le fait qu'en dépit des progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention, le nombre de victimes continue d'augmenter et leur prise en charge n'est pas toujours à la hauteur des espérances suscitées par l'élan de solidarité qui constitue le fondement de cette Convention. Mon pays souhaite que le sommet de Jordanie soit l'occasion de repenser cette question en accélérant et redynamisant les mécanismes destinés à la prise en charge des victimes des mines.

La persistance et la multiplication des conflits armés en Afrique, constituent pour nous une préoccupation majeure et une source d'inquiétude et de risques potentiels

de dissémination des mines. C'est pourquoi, tout en restant solidaires de la position Africaine sur le problème des mines, et tout en approuvant le Plan d'action Nairobi, nous suggérons la création d'une structure Africaine de lutte contre les mines et de suivi de l'application de la Convention d'Ottawa. Cette structure pourrait compléter utilement tous les mécanismes destinés à la prévention des conflits, qui restent le meilleur rempart contre la prolifération des mines.

Altesse, Excellences, Mesdames, Messieurs

Malgré les importantes réalisations enregistrées depuis l'avènement de la Convention, dans les domaines de la destruction des stocks et du déminage, force est de reconnaître que les défis restent énormes.

Aucun pays n'est capable, seul, de relever ces défis. C'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité d'améliorer la coopération entre les pays. Une coopération tous azimuts entre pays affectés et pays non affectés, entre pays riches et pays en développement, entre ceux qui possèdent la technologie et ceux qui ne la possèdent pas, entre Gouvernements et organisations Internationales et Non Gouvernementales. Bref, une coopération multilatérale solide destinée à promouvoir le caractère universel de la Convention.

Avant de clore mon propos, je voudrais rappeler que si les mines antipersonnel tuent, mutilent et traumatisent, d'autres types de mines contribuent aussi à alimenter la comptabilité macabre des victimes de ce fléau. C'est pourquoi, il est aussi souhaitable d'accorder la même importance à celles ci et aux engins non explosés en général.

Je vous remercie pour votre aimable attention.